

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 200

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy, M. Allisio, M. Boulogne, M. Casterman, M. Dessimy, Mme Diaz,  
M. Dufosset, M. Fouquet, Mme Galzy, M. Golliot, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux,  
M. Salmon et M. Weber

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif aux capacités nationales de transformation du fer, notamment en matière de hauts-fourneaux, d'aciéries et de lamoins, ainsi qu'aux obstacles à la réindustrialisation de la filière.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les capacités nationales de transformation du fer — hauts-fourneaux, aciéries, lamoins — ont été massivement réduites, compromettant la maîtrise de la chaîne de valeur de l'acier. Leur affaiblissement limite la possibilité de relocaliser des segments industriels essentiels. Ce rapport vise à analyser l'état actuel de ces installations, les raisons de leur déclin, les besoins technologiques pour leur modernisation et les perspectives de reconstruction d'une filière intégrée. Il permettra de définir les conditions d'un redressement industriel crédible et d'un rééquilibrage stratégique du système productif français.